
La présente publication fournit une introduction aux mandats de gestion de fortune pour les clients privés. Cette brochure a pour but d'aider le Client à comprendre les caractéristiques, les avantages et les risques des mandats de gestion de fortune, de leurs classes d'actifs et des instruments financiers utilisés.

Le Mandat de Gestion

En souscrivant un mandat de gestion de fortune, le Client autorise la Banque à gérer tout ou une partie de l'argent du Client pour le compte de ce dernier. Le mandat est confié par écrit par le Client et porte sa signature (contrat « mandat de gestion »).

Mandat de Gestion

Le placement financier a toujours été une activité à haut risque qui requiert des connaissances spécialisées transversales dans différents domaines. Cela demande du temps, du soin, du dévouement et de l'expérience. Cela est d'autant plus vrai dans le contexte actuel, mondialisé, réglementé et interconnecté. Pour qui n'a pas les compétences ou le temps requis, confier sa fortune à des spécialistes est donc un moyen de maximiser le rendement de sa fortune financière par rapport aux risques encourus.

Le mandat de gestion de PKB permet à l'investisseur privé de bénéficier d'une gestion professionnelle. La gamme de produits gérés offre des solutions adaptées à un large éventail de caractéristiques et d'exigences individuelles.

Le choix d'un produit géré dans la gamme PKB présuppose une connaissance approfondie du client, de sa situation, des objectifs d'investissement, de l'horizon temporel et de la pension au risque.

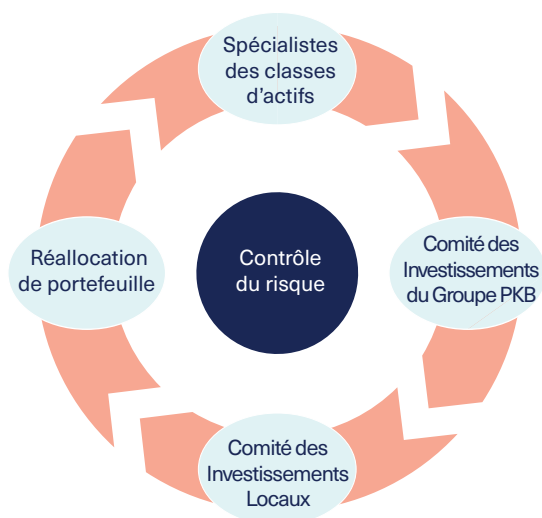
PKB exécute le mandat qui lui a été confié par le Client dans le cadre de sa politique d'investissement qui résulte d'un processus défini et régulier mené par une organisation structurée. En confiant le mandat de gestion de fortune, le Client délègue à PKB les décisions d'investissement relatives à sa fortune. PKB exécute à sa discrétion toutes les transactions jugées appropriées, dans les limites définies par le profil d'investissement choisi.

Mandat de Gestion

Processus d'investissement

L'Asset Management de PKB est une équipe expérimentée qui fait appel à toutes les compétences présentes au sein du groupe PKB. L'équipe de gestion est composée de spécialistes de différentes classes d'actifs qui cumulent à eux tous un grand nombre d'années d'expérience. L'équipe est composée de cinq groupes : stratégie, sélection des obligations, sélection des actions, sélection des fonds de placement et du groupe opérationnel. Les décisions d'investissement sont prises dans le cadre d'un processus d'investissement structuré qui repose sur la rencontre entre l'analyse du contexte macroéconomique et celle des différentes classes d'actifs.

Le Comité d'Investissement décide mensuellement de l'attribution des différents mandats. Les spécialistes en classe d'actifs s'occupent du choix et de la surveillance continue des différents investissements.



Le groupe opérationnel met en œuvre la stratégie d'investissement dans les différents comptes gérés avec soin et en surveille la conformité dans le temps. La maîtrise des risques revêt une importance primordiale. Le niveau de risque global et la contribution de chaque investissement sont mesurés. Le résultat de la gestion est examiné de manière hebdomadaire, afin d'identifier toute anomalie par rapport aux critères de référence et d'évaluer la nécessité de prendre des mesures correctives.

Dans le cadre du processus d'investissement, une attention particulière est réservée à la maîtrise des risques. PKB se considère comme un gestionnaire de risque avant d'être un gestionnaire actif. Le Comité des Investissements joue un rôle central dans la mesure où il décide mensuellement du régime de risque (sur une échelle de 1 à 5) qui guidera le positionnement des portefeuilles le mois suivant. Les portefeuilles sont structurés de manière à générer des rendements ajustés en fonction des risques. À cet effet, les classes d'actifs et les investissements individuels ne sont pas examinés uniquement en fonction du rendement escompté. En plus des risques du marché et des risques spécifiques, une attention particulière est accordée à la capacité de diversification, c'est-à-dire à la protection de la fortune en cas d'évolution défavorable d'autres classes d'actifs. Cette approche permet de réduire l'exposition au risque en période de turbulences, donnant ainsi un profil asymétrique aux résultats de la gestion. Le Risk Management de la Banque vérifie en temps réel que tous les comptes gérés respectent le budget de risque en vigueur.

Étendue des mandats

Tous les mandats de PKB sont conformes aux directives de l'Association suisse des banquiers concernant le mandat de gestion de fortune.

La gamme de mandats de PKB offre trois niveaux de personnalisation différents.

Le **mandat discrétionnaire** est entièrement géré par la Banque dans le respect des limites du profil d'investissement choisi par le Client. PKB s'occupe tant de l'allocation que du choix des différents investissements.

En optant pour un **mandat non discrétionnaire**, le Client impose à la Banque des contraintes supplémentaires en matière d'attribution.

Le **mandat flexible** suit l'allocation décidée par la Banque, mais prévoit que le choix des titres soit effectué par le conseiller en placement du Client selon des directives discutées avec le Client; les investissements sont

sélectionnés au sein d'un panier mis en place et contrôlé par l'Asset Management et dans le respect de contraintes visant à limiter l'exposition aux risques accrus (telles qu'une concentration excessive).

Enfin, pour les fortunes importantes, il existe des **solutions ad hoc** personnalisées en matière d'allocation et de choix des actifs.

Selon sa devise de référence, le Client peut choisir entre l'euro, le franc suisse et le dollar américain. Ce choix se répercute sur l'univers d'investissement car les placements sont principalement effectués dans des actifs libellés dans la devise de référence.

Types de mandats

Mandat de gestion "Ordinaire"

Mandat utilisant tous les instruments de placement ordinaires : titres et fonds en actions, titres et fonds obligataires, fonds flexibles.

GPM Open

Le mandat Open investit dans tous les instruments ordinaires. Comparé aux Mandats de gestion "Ordinaire", il autorise une part plus importante d'investissements dans des obligations à haut rendement (High Yield).

Mandat de gestion "Ordinaire en fonds de placement"

Investissements exclusivement en fonds de placement : actionnaires, obligataires et flexibles.

Développement durable ESG

PKB Sustainable Future est une solution d'investissement durable développée par PKB, composée de deux mandats («Balancé» & «Croissance») investissant dans des fonds durables qui utilisent principalement des critères ESG. Ces mandats sont spécialisés dans les thèmes d'investissement ESG tels que la qualité de vie, l'eau, le bois, l'énergie propre, le travail intelligent, l'impact positif, les tendances séculaires, l'intelligence artificielle et la robotique.

Flexible

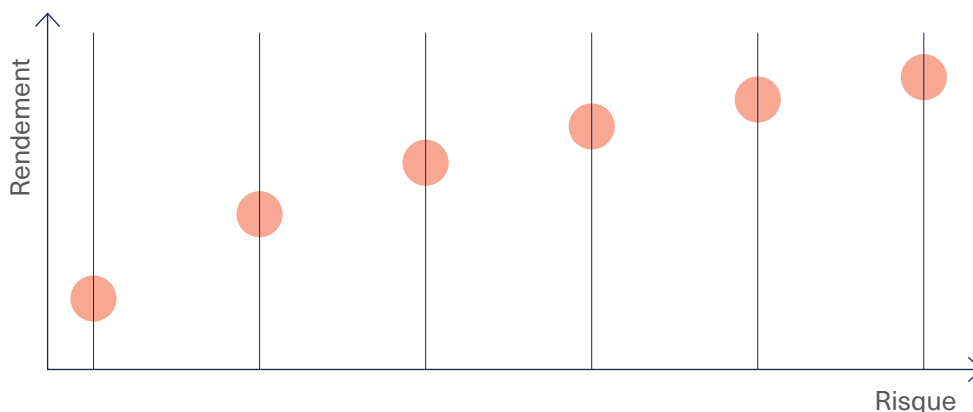
Les mandats flexibles suivent l'allocation décidée par le Comité des Investissements de PKB. La sélection des titres est effectuée par les conseillers en placement selon des directives discutées avec le Client à l'intérieur de l'univers défini par l'Asset Management.

Profils de risque

PKB met à disposition des clients un large éventail de profils répondant à leurs préférences en termes d'horizon temporel et de propension au risque. Les profils se caractérisent par une présence accrue de composantes

d'actifs risqués, principalement des actions et des stratégies flexibles. Le tableau ci-dessous résume les principales caractéristiques de chaque profil.

Positionnement stratégique dans les différents profils



Profil	Rendement "Plus"	Défensif	Équilibré	Sustainable Future Équilibré	Sustainable Future Croissance	Actions
Liquidités	30%	15%	15%	5%	5%	-
Obligations	70%	60%	40%	35%	15%	-
Actions	-	20%	40%	50%	70%	100%
Fonds flexibles	-	5%	5%	10%	10%	
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Propension au risque	Faible	Moyenne faible	Moyenne	Moyenne haute	Moyenne haute	Haute
Horizon d'investissement	1-3 ans	>3 ans	>5 ans	>5 ans	>7 ans	>7 ans

Risques

Le prix des actifs financiers est sujet à des fluctuations dans le temps : plus les fluctuations sont importantes, plus le risque de l'investissement est élevé. Les décisions d'investissement impliquent de prévoir l'évolution future du prix des instruments financiers. Ces prévisions constituent toutefois un exercice difficile. L'interaction entre les prix des différents actifs est tout aussi complexe à analyser. Par conséquent, le succès des investissements ne peut être garanti, en particulier à court terme.

Chaque catégorie d'actifs financiers est exposée à des risques qui dépendent, d'une part, de l'évolution générale des variables macroéconomiques et, d'autre part, de ses caractéristiques spécifiques.

La première catégorie comprend les **risques de marché**, c'est-à-dire les fluctuations des cours qui dépendent, pour les actions, des perspectives de rendement de l'entité faisant l'objet d'un investissement ; pour les obligations, de la capacité de l'émetteur à honorer le paiement des coupons et le remboursement du capital à l'échéance.

L'acquisition d'actifs libellés dans une devise autre que la devise de référence offre une opportunité de gain potentiel supplémentaire, mais comporte en même temps un risque lié à l'affaiblissement de la devise de placement par rapport à celle de l'investisseur.

Le **risque de change** n'est que partiellement imputable aux conditions générales de l'économie : des variables telles que les politiques monétaires des banques centrales nationales ont une forte incidence sur le mouvement relatif des devises.

Un troisième type de risque est le **risque de liquidité**, ou plus précisément de manque de liquidité. Ce risque se manifeste lorsque, face à des situations d'extrême incertitude sur les marchés, les détenteurs de catégories d'actifs spécifiques ne trouvent pas d'opérateurs sur le marché disposés à les acheter ou uniquement en faisant de fortes concessions quant au prix.

Le **risque de levier** peut se présenter en cas d'utilisation de produits dérivés, c'est-à-dire de produits dont l'évolution est liée à celle d'autres produits (d'où la dénomination de dérivés). Ces instruments sont très efficaces en matière de protection des risques, mais ils peuvent générer des pertes accélérées (effet de levier) si les marchés sous-jacents évoluent défavorablement.

Mentions légales

Les informations fournies dans le présent document ne constituent pas un conseil en investissement ou autre fondé sur une prise en compte de la situation personnelle du destinataire ni du résultat ou de l'objectif d'une recherche indépendante. Les informations fournies dans le présent document ne sont pas juridiquement contraignantes et ne constituent ni une offre ni une invitation à effectuer une opération financière de quelque nature que ce soit. La Banque ne donne aucune garantie quant au contenu et à l'exhaustivité des informations et décline toute responsabilité pour d'éventuelles pertes liées à leur utilisation. Ni la présente information ni une éventuelle copie de celle-ci ne peut être envoyée, livrée ou distribuée aux États-Unis ou à des US Persons (conformément à la Regulation S de l'US Securities Act de 1933, dans sa version actuelle). Le présent document ne peut être reproduit, en tout ou en partie, sans l'autorisation écrite de PKB. Le rendement des mandats de gestion de fortune dépend des catégories d'actifs sélectionnées et de l'exactitude des estimations du marché. Aucun capital ou rendement n'est garanti. La liquidité des instruments varie en fonction du produit et des conditions du marché. Les décisions prises par PKB peuvent entraîner des pertes de placement pour les clients. Version décembre 2022